

INFIRMIER CLINICIEN OU INFIRMIÈRE CLINICIENNE



TÂCHES

- L'infirmier clinicien est responsable d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins biopsychosociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés.
- Il évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan de **soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes** et/ou des dimensions biopsychosociales variées.
- Il prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.
- L'infirmier clinicien participe au développement ou adapte des outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins, il coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de ses collègues et de l'équipe interdisciplinaire.
- Il identifie, pour les usagers, les besoins et interventions nécessitant une coordination de services dans l'établissement et entre différents établissements ou organismes du milieu.
- Il assure, le cas échéant, la **coordination de ces services**.
- Il assure l'orientation du nouveau personnel et participe à la formation des stagiaires.
- Il l'enseignement fait aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes dans les programmes spécifiques et collabore à la recherche.

ÉTUDES NÉCESSAIRES

BAC en sciences infirmières

Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec

DURÉE D'ÉTUDES POST-SECONDAIRES

5 ans

SALAIRE

Horaire : de **24 \$ à 43 \$**

QUALITÉS REQUISES

Bonne santé physique et mentale, respect de la personne, motivation pour aider autrui, aptitudes pour les relations humaines et le travail d'équipe, bon jugement, **sens des responsabilités et de l'organisation**, tact et discrétion, autonomie, faculté d'adaptation au changement, **aptitudes pour les sciences**, particulièrement pour l'anatomie et la physiologie humaine, capacité à travailler en équipe.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Principalement dans les centres hospitaliers, les centres d'hébergement et de soins de longue durée ainsi qu'au domicile des usagers.